

Orientation 5 Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée et qui maintienne la biodiversité et les paysages

Orientation 5 Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée et qui maintienne la biodiversité et les paysages

"Le maintien d'une agriculture vivante contribue à la vitalité de l'économie et au maintien des paysages du parc. Cela implique en premier lieu que les agriculteurs puissent vivre de leur travail et que la structuration des terroirs soit préservée. La reconnaissance des services rendus par une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement constitue une des conditions pour son maintien et son renouveau.[...]"

Mesure 30 Gérer les espaces associés aux activités agropastorales

"Aujourd'hui, les alpages d'altitude sont pleinement utilisés. En revanche, les zones intermédiaires, pied d'alpage, prairies en vallée connaissent une forte déprise agricole, alors que la conservation des milieux naturels et des espèces de grande valeur patrimoniale dépend souvent du maintien de l'agropastoralisme. Les pelouses sèches, les landes et les prés de fauche constituent ainsi des milieux naturels et des paysages de grand intérêt, dont la pérennité est directement liée au maintien de l'agriculture.

Le mode d'action privilégié pour la mise en oeuvre de cette mesure sera le partenariat entre agriculteurs et intervenants publics (collectivités, établissement du parc).;

Ce partenariat sera priorisé sur les milieux naturels patrimoniaux pour lesquels un entretien par le pâturage est nécessaire. Il visera aussi à valoriser le patrimoine pastoral communal et promouvoir les pratiques les plus respectueuses des milieux naturels et des paysages. [...]"

pages 110 et 114

Référence ID de l'article : #2100

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-12 15:01